



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAUNAGUET

**Le mercredi 18 juin 2025 à 10h30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de l'Orangerie, sous la Présidence de Monsieur le Vice-président.

<b>Objet : Résultats définitifs 2024</b>	<b>Délibération n°2025.06.18.012C</b>
<b>Reprise / Affectation définitive des résultats :</b>	
<b>Budget CCAS</b>	

**Rapporteur : Bernard DEVAY**

Le Compte Administratif 2024 du budget principal CCAS adopté ce jour présente les résultats définitifs suivants :

<b>CCAS DE LAUNAGUET RESULTATS DEFINITIFS - EXERCICE 2024 AU 31/12/2024</b>	
<b>DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	257 138.72
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	305 652.85
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 48 514.13
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (2023)	79 407.14
Part du résultat de fonctionnement 2023 affecté à l'investissement	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>30 893.01</b>

<b>DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 077.38
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2027.42
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	8049.96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2023)	38 656.91
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>46 706.87</b>

<b>ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2023 - INVESTISSEMENT</b>	
RESTES A REALISER RECETTES	0
RESTES A REALISER DEPENSES	0
BESOIN DE FINANCEMENT	0

Membres en exercice : 13	<b>Présents :</b> Bernard DEVAY, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Dominique PERIARD, Catherine PAQUELET, Myriam PANAGET, Pascale VERGNES, Didier GALAUP, <b>Absents excusés :</b> Michel ROUGE, Alexia LEYGUE <b>Absents représentés :</b> Bernadette CELY, Sylvie IZQUIERDO
Présents : 9	
Absents excusés : 2	
Représentés : 2	
Absents : 0	
<i>Date convocation :</i> 11.06.2025	<i>Secrétaire de séance :</i> Martine BALANSA
<i>Acte rendu exécutoire après :</i> - dépôt en Préfecture	<b>Délibération n° 2025.06.18.012C</b>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Il est rappelé que par délibération n°2025.04.08.008C en date du 08 avril 2025, les résultats prévisionnels ont été repris et affectés provisoirement au BP 2025.

Constat fait des résultats définitifs 2024, il convient de les reprendre ou de les affecter. Il est proposé :

- De reprendre le résultat définitif d'investissement
- D'affecter le résultat définitif de fonctionnement

comme il suit :

REPRISE DU RESULTAT DEFINITIF D'INVESTISSEMENT	
REPRISE DE L'EXCEDENT - INVESTISSEMENT R001	<b>46 706.87</b>

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
REPRISE DE L'EXCEDENT – FONCTIONNEMENT R002	30 893.02

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur cette reprise des résultats d'investissement 2024 et cette affectation définitive des résultats de fonctionnement 2024 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

- décident de reprendre le résultat définitif d'investissement 2024
- décident d'affecter le résultat définitif de fonctionnement 2024
- prévoient que ces résultats définitifs soient pris en compte au BS 2025

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

**Pour le Président du CCAS  
Le Vice-Président**



**Bernard DEVAY**

Membres en exercice : 13	
Présents : 9 Absents excusés : 2 Représentés : 2 Absents : 0	<b>Présents</b> : Bernard DEVAY, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Dominique PERIARD, Catherine PAQUELET, Myriam PANAGET, Pascale VERGNES, Didier GALAUP, <b>Absents excusés</b> : Michel ROUGE, Alexia LEYGUE <b>Absents représentés</b> : Bernadette CELY, Sylvie IZQUIERDO
<i>Date convocation :</i> 11.06.2025	<u>Secrétaire de séance</u> : Martine BALANSA
<i>Acte rendu exécutoire après :</i> - dépôt en Préfecture	<b>Délibération n° 2025.06.18.012C</b>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>